COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron Maison des Initiatives et des Services de Marennes, 26 novembre 2015

LISTE DE PRESENCE

Membres du GAL excusés :

- Grégory GENDRE, Communauté de communes de l'île d'Oléron
- Lionel PACAUD, Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
- Christel MENANTEAU, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Michèle MARGUERON, Mission Locale Rochefort Marennes Oléron
- Céline ROCHES, Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
- Valérie ILLY, Pôle emploi
- Roberto CASTILLO, Hommes et Savoirs
- Caroline BENIER PISANI, Ecole de musique de Marennes
- Christian MONIER, Entreprise Ocqueteau
- Alain BOMPARD, Entrepreneur, Club entreprise
- Pauline MAILLE, ESAT Claire&Mer

Personnes associées présentes :

- Laetitia JULLIEN, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17)
- Jean-Claude MERCIER, Directeur du Pays Marennes Oléron
- Amélie PERRAUDEAU, Chargée de mission FEAMP, Pays Marennes Oléron
- Antoine LAMBLIN, Chargé de mission Culture, Pays Marennes Oléron
- Sylvaine COURANT, Chargée de mission, Pays Marennes Oléron
- Zabbaou LIMAN, Chargée de mission Coopération Francophonie, Pays Marennes Oléron

	Titulaires			Suppléants		
public	Président Pays	Mickael VALLET	Présent	Représentant du Pays Marennes Oléron	Jean Marie PETIT	
	Représentant du Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT		Représentant du Pays Marennes Oléron	Jean Claude BLEMON	
	Représentant de la CCIO	Grégory GENDRE		Représentant de la CCIO	Micheline HUMBERT	1
	Représentant de la CCBM	Christian GUIGNET	Présent	Représentant de la CCBM	Guy PROTEAU	
	Office de tourisme Marennes Oléron	Lionel PACAUD		Office de tourisme Marennes Oléron	Céline ROCHES	1
p	Forum des marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU	Présent	Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	1
ège	Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON	Présent	CFPPA	Marianne PEREZ	
Collège	CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		CCI Rochefort - Royan	Frédéric DIAZ	
Ĭ	Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS	Présent	Comité Régionale des pêches Maritimes	Laurie DURAND	
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Christel MENANTEAU		Chambre d'Agriculture	Jean-Pierre MAUCOURT	
	COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Présente	CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN	Présent
	Mission Locale	Michèle MARGUERON		Pôle Emploi	Valérie ILLY	
	Chambre agriculture – Eleveur	Paul MOUSSET	Présent			
	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON		MOPS – Maraicher	Cécile NADREAU	Présente
	Directeur coop Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA		Vice-Président coop Viti Oléron	Vincent LIBNER	
	Chef d'entreprise industrielle	Charles BERTRAND		Chef d'entreprise industrielle Ocqueteau	Christian MONIER	
	Fédération Hôtellerie de plein air	Alain BARCAT		Directeur Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
rivé	Gérant Le petit train de st Trojan	François BARGAIN		Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	
e	Directeur Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO		ATELEC	Line SOURBIER	
Collège privé	Directeur ADEF+	Jean-Yves PIRIOU	Présent	ESAT Claires&Mer	Pauline MAILLE	
ŏ	GLEMO	Olivier POITEVIN		IRFREP	Carole MACKOWIAK	
	CLIC Oléron	Florence DORMIEUX		Directeur CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX	Présente
	Ecole de musique de Marennes	Caroline BENIER PISANI	2-00-94	Présidente MO-TV	Mathieu GILLES	Présent
	Commission mixte Culture			Commission mixte Culture		
	CPIE Marennes Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Présent	Association Roule ma Frite 17	Myriam DUPUIS	Présente
	Conseil de développement	François SIMO	Présent	Conseil de développement	Gisèle MESPLE CLOTTEAU	Présente











ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (joint en annexe), une présentation a été effectuée suivant l'ordre du jour suivant :

- Point sur le programme LEADER 2007 2013
- Point sur le programme LEADER 2014 2020
- Informations relatives au projet de coopération Francophonie
- Examen des demandes de subvention pour opportunité
- Questions diverses

Un tour de table est effectué pour que les anciens et nouveaux membres du GAL puissent se présenter.

POINT SUR LE PROGRAMME LEADER 2007-2013

> Retour sur le bilan de l'évaluation

Aurélien CHAUMET présente les principaux résultats de l'évaluation, réalisée dans le cadre du programme LEADER 2007-2013. Il présente également une série de projets emblématiques, soutenus par le GAL du Pays Marennes Oléron.

Point sur la clôture des paiements

Emilie LE ROY fait un point sur l'état d'avancement des paiements au 23 novembre 2015. A cette date, seuls quatre dossiers sont en attente de paiement pour un montant de 154 275 €.

Dispositif	Montant des paiements cumulés	% payé par fiche / rap. à l'enveloppe initiale	Paiements effectués depuis le 1 ^{er} septembre 2015
125 C Gestion des effluents phyto.	15 264,37 €	100 %	
312 Modernisation des micro-entreprises	39 182,15€	100 %	
313 Promotion des activités touristiques	85 530,62 €	100 %	1 solde LEADER versé : 20 164,73 €
321 Services et loisirs à l'année	953 526,69 €	84,54 %	8 soldes LEADER versé : 128 164,02€
323 D2 Conservation et valorisation du patrimoine naturel	215 019,66 €	99,13 %	1 solde LEADER versé : 10 513,12 €
323 E Mise en valeur des patrimoines naturels et culturels	74 901,50 €	89,09 %	3 soldes LEADER versé : 23 862,52 €
341B Stratégies locales de développement	85 261 €	96,58 %	1 solde LEADER versé : 5 150,21 €
421 Coopération	92 671,28 €	97,6 %	3 soldes LEADER versé : 45 287,46 €
431 Animation du programme Leader	228 086,31 €	84 %	
TOTAL: 122 dossiers soldés = 96% des dossiers programmés	1 789 443,58 €	88,5%	17 soldes Montant LEADER versé : 233 142,06€

Laëtitia JULLIEN, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17), fait remarquer, qu'en cas de sous-réalisation, la subvention LEADER peut être doublement impactée :

- D'une part, la subvention LEADER est revue à la baisse car le porteur de projet a engagé moins de dépenses pour réaliser son projet, par rapport au montant de dépenses prévisionnelles indiqué dans sa demande de subvention,
- D'autre part, si les cofinanceurs publics ne réajustent pas leurs subventions à la baisse, le montant de la subvention LEADER peut être est à nouveau revu à la baisse, voire annulé.











Aurélien CHAUMET informe les membres qu'un seul projet a fait l'objet d'une décision d'annulation de la subvention LEADER pour ce motif.

Jean-Claude MERCIER précise que pour les dossiers en sous-réalisation, dont le paiement est intervenu en toute fin de programmation, les fonds LEADER non utilisés ont été véritablement perdus au niveau du territoire.

Il est également mentionné que pour 70% des dossiers ayant connu une sous-réalisation, le montant LEADER perdu est inférieur à 2 000€ par projet. En revanche, peu de dossiers ont engendré une perte de subvention LEADER supérieure à 5 000€ par dossier.

Point sur les contrôles ASP

Emilie LE ROY présente un bilan suite aux contrôles effectués par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) sur six projets, portés par trois acteurs publics à savoir : le Pays Marennes Oléron, la Communauté de communes de l'île d'Oléron (CCIO) et la commune de Marennes.

Aurélien CHAUMET précise que ces contrôles, dont le but est de vérifier la réalisation des projets, sont intervenus après que les dossiers aient été soldés. Il informe également les membres sur la nature des justificatifs attendus par les contrôleurs. Par exemple, dans le cadre des projets prenant en compte du salariat, les contrôleurs demandent d'une part un relevé de temps passé mais d'autre part des pièces justificatives pour prouver ce temps de travail (ex : mails, notes etc.).

Jean-Baptiste BONIN souligne qu'il ne faut pas négliger la lourdeur administrative qu'engendrent ces contrôles car cela demande un temps de préparation important pour les structures, en particulier pour les associations.

POINT SUR LE PROGRAMME LEADER 2014-2020

Présentation de la stratégie



Aurélien CHAUMET présente, dans un premier temps, les quatre axes d'intervention de la nouvelle stratégie de développement local en détaillant les différents dispositifs et leurs objectifs stratégiques. Dans un second temps, il présente la maquette financière, qui sera proposée dans le projet de conventionnement.











Nicolas DUBOIS demande si les cofinanceurs publics ont été informés de la stratégie LEADER 2014-2020 et ce en vue de garantir l'apport de cofinancements publics aux différents projets.

Aurélien CHAUMET indique qu'au niveau supra-territorial, la Région en tant que nouvelle autorité de gestion du programme est de fait informée du contenu du programme porté par le GAL du Pays Marennes Oléron. De plus, lors de l'élaboration de la maquette financière, la cellule technique s'est appuyée sur un potentiel de projets auxquels ont été rattachés des contributions publiques nationales prévisionnelles (notamment Etat, Région, Département et Collectivités locales) qui pourraient venir en cofinancement de ces actions. Ainsi, tous les dispositifs qui ont été activés par le GAL devraient au cours de la programmation trouver des cofinancements publics pour appeler le FEADER.

De plus, les fonds régionaux qui sont contractualisés avec le Pays Marennes Oléron dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD), devraient être prolongés sur la période 2017-2019.

Enfin, la Région et le Conseil Départemental sont invités à participer aux Comités de programmation pour être informés du programme et des projets. Concernant les communes et communes du territoire, il est prévu de mettre en place des actions de communication spécifiques.

La communication

L'animateur présente les différentes actions de communication envisagées au cours de la programmation :

- 4 pages synthétiques de présentation des fiches action
- Présentation du programme dans les communes du territoire et les deux CDC
- Conférence de presse prévue pour la signature de la convention tripartite
- Communiqué de presse à chaque comité de programmation
- Tableau récapitulatif des projets programmés diffusés à chaque GAL et sur le site du PMO
- Ponctuelle suivant le déroulement du programme :
 - Construction d'appels à projets
 - Ciblée suivant les porteurs de projet (agriculteurs, entrepreneurs...)
 - Renforcement d'un dispositif peu ou pas programmé

> Examen des modalités de la convention GAL/Conseil Régional/ASP

Aurélien CHAUMET présente les différents éléments contenus dans le projet de convention tripartite, transmis fin novembre par la Région.

Il précise que dans le projet de conventionnement transmis par la Région, il est stipulé qu'un équivalent temps plein (ETP) minimum doit être dédié à l'assistance technique du GAL. La cellule d'animation du GAL du Pays Marennes Oléron devrait néanmoins continuer de fonctionner avec 2 ETP sur le programme 2014-2020. Ce choix est approuvé par les membres du Comité de programmation.

Commentaires sur le profil annuel des paiements :

La Région oblige les GAL à s'engager sur des montants LEADER payés par année. Si jamais ces objectifs ne sont pas respectés, la Région pourra, en cours de programmation, demander le reversement d'une partie de la maquette globale du programme. A l'inverse, pour les territoires ayant dépassé leurs objectifs, l'autorité de gestion se laisse la possibilité d'augmenter leur enveloppe budgétaire sous certaines conditions.

François SIMO souligne le fait qu'il est intéressant que la Région se laisse la possibilité d'augmenter la maquette financière des GAL qui ont atteint ou dépassé leurs objectifs en termes de paiement, surtout au vu des montants qui sont demandés à travers les projets qui seront présentés pour avis en opportunité lors de ce comité de programmation.

Il est précisé que plusieurs conditions devront être réunies pour atteindre les objectifs en termes de profil de paiement. En effet, pour afficher le taux de paiement voulu par l'autorité de gestion, cela présuppose d'une part que les cofinanceurs versent rapidement leurs contributions et d'autre part que la Région et l'ASP instruisent les dossiers dans des délais relativement courts.

Cécile NADREAU souligne que sur le précédent programme de nombreuses associations ont dû faire face à des retards de paiement. Elles ont pour certaines dû demander à leur banque une rallonge de trésorerie alors que leur projet était achevé et les cofinancements versés.

Afin d'éviter ces écueils, les membres du GAL demande à l'autorité de gestion de mettre rapidement en œuvre les outils et procédures pour que les GAL puissent atteindre leurs objectifs.

Philippe BOUDEAU demande si une solution a été trouvée pour soulager la trésorerie des porteurs de projets privés (ex : création d'un fonds de soutien ou d'un dispositif). Aurélien CHAUMET répond qu'il y a eu peu d'avancées à ce sujet. En revanche, il est envisagé de créer une commission de travail, composée de membres de GAL, souhaitant réfléchir et travailler sur des sujets comme la mise en œuvre de ce fonds de soutien.











Christian GUIGNET fait remarquer qu'il existe déjà des dispositifs dédiés aux associations et entreprises. Cependant, ils sont sous-utilisés car peu de porteurs de projets en ont connaissance.

Commentaires sur le règlement intérieur :

Une présentation des principales règles contenues dans le règlement intérieur du comité de programmation est effectuée.

Cécile NADREAU recommande, pour faciliter l'atteinte du quorum, de privilégier des dates hors-saison pour la tenue des Comités de programmation.

Aurélien CHAUMET répond qu'à chaque fin de Comité de programmation, les membres seront invités à convenir d'une date pour le prochain Comité de programmation afin qu'un maximum de membres puissent se rendre disponible.

Concernant les règles de consultation écrite, il est précisé que dans le cadre du futur programme, le GAL essaiera de s'inspirer au maximum des règles en vigueur sur l'axe 4 du FEP 2010-2014 à savoir : « A titre exceptionnel et pour une opération revêtant un caractère urgent, le GAL peut, à l'initiative de son Président, consulter les membres du Comité de Programmation par mail. Les membres du Comité donneront leur avis dans un délai de 12 jours ouvrables à compter de la date de réception du courrier de consultation. La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.».

Ainsi, contrairement à la consultation organisée en février 2015, il ne sera plus nécessaire d'atteindre le quorum. En outre, si des membres font le choix de ne pas s'exprimer, leurs avis seront considérés comme des réponses favorables.

Jean-Baptiste BONIN pense, qu'en cas de recours aux consultations écrites, il faudra être vigilent face aux risques de dérives.

Amélie PERRAUDEAU fait remarquer, qu'en plus d'être exceptionnelle, la procédure de consultation écrite est formalisée. En effet, les membres sont notifiés par mail mais reçoivent également un courrier de notification par voie postale. De plus, ils sont avertis du résultat de la consultation.

François SIMO évoque le fait que sur le précédent programme, le GAL n'a eu recours qu'une seule fois à cette procédure. En outre, elle a porté sur des sujets qui avaient déjà fait l'objet de discussion en Comité de programmation et les membres avaient été avertis qu'ils seraient consultés par mail sur ces sujets.

Commentaires sur le déroulé des réunions du Comité de programmation :

Les membres sont informés sur l'importance de définir un certain nombre de règles dès le démarrage du programme pour s'assurer du bon fonctionnement du GAL et du Comité de programmation. Différents mode de fonctionnement sont proposés par l'animateur aussi bien pour la présentation des projets que pour le vote en opportunité et en programmation.

Cécile NADREAU rappelle que parfois les débats en opportunité ont été relativement compliqués.

François SIMO demande s'il serait envisageable, une fois que les règles de fonctionnement du GAL auront été définies, de consacrer plus de temps sur le fond des projets et moins de temps sur le fonctionnement du GAL.

Jean-Claude MERCIER précise que c'est dans cette optique qu'il est prévu de créer une commission de travail. Elle aura pour mission de préparer en amont les dossiers qui seront présentés en Comité de programmation, ainsi que de travailler sur les sujets connexes, tels que la définition des critères de sélection ou les règles d'attribution des subventions. Tous ces points seront ensuite présentés pour validation par l'ensemble des membres de GAL lors des comités de programmation.

Mickaël VALLET souligne l'importance de clarifier les règles de fonctionnement du GAL afin de pouvoir informer les porteurs de projet mais également d'assurer l'équité entre les projets. Il évoque le fait qu'il pourrait être intéressant de recevoir des porteurs de projets en Comité de programmation afin qu'ils puissent apporter des éclairages sur leur projet. En revanche, si tous les porteurs de projets sont invités, le Comité de programmation sera trop long.

Céline NADREAU demande si un membre de GAL pourrait être rapporteur d'un projet.

Aurélien CHAUMET répond que c'est l'une des idées sous-jacente de la mise en place de la commission de travail. En effet, l'idée est de préparer les projets avec les membres de cette commission. Il pourrait être envisagé de rencontrer dans le cadre de cette commission de travail certains porteurs de projets afin qu'ils puissent avoir l'occasion de présenter leur dossier. Néanmoins, dans le cadre du Comité de programmation, la présentation du projet continuerait d'être assurée par la cellule d'animation afin de garantir l'équité entre les projets. En revanche, la partie sur la sélection du projet soit présentée par un membre du GAL.

Proposition de critères de sélection des projets

Aurélien CHAUMET présente quatre critères de sélection, offrant une lecture des projets à travers le prisme LEADER : la transférabilité, l'innovation et l'exemplarité, l'esprit LEADER ainsi que l'impact et la valeur ajoutée que le projet apporterait au territoire.

Il est précisé que les membres de la future commission de travail pourraient être invités à réfléchir et à affiner ces critères de sélection.











Jean-Claude MERCIER explique que ces quatre critères vont permettre d'alimenter les débats lors de la présentation des projets en Comité de programmation

INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET DE LA COOPERATION FRANCOPHONIE

Zabbaou LIMAN présente d'une part un bilan sur les actions de coopération menées entre 2013 et 2015 (mutualisation de manifestations culturelles, échanges de jeunes, forum) et d'autre part une projection sur les actions envisagées pour la période 2016-2020 et les nouveaux territoires potentiels avec lesquels coopérer.

Mickaël VALLET revient sur la démarche du projet de coopération « Faire de la Francophonie un levier de développement local ». Il précise que la question des coopérations internationales n'est pas une compétence supplémentaire qu'une collectivité décide d'exercer ou non. La coopération est en réalité un moyen d'exercice des compétences actuelles (ex : enfance-jeunesse, culture, développement local du territoire) de manière globale, en y intégrant une dimension de coopération avec d'autres territoires.

Mickaël VALLET précise également qu'il n'y a pas de différence entre le fait d'échanger avec la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan autour de la question des circuits courts et le fait d'évoquer des partenariats sur les zones humides avec le Sénégal. En effet, en étendant les partenariats aux pays du « Sud », l'objectif recherché n'est pas de mener des actions de co-développement (au sens création d'infrastructures, assainissement ou aide au développement), mais bien de donner la possibilité à des acteurs du territoire d'ouvrir leurs actions à l'international (ex : Festival des chants Marin d'Oléron). L'important étant de donner du sens aux actions territoriales que l'on souhaite engager afin de faire en sorte que la Francophonie soit un véritable levier de développement local pour tous les territoires coopérants.

Enfin, il rappelle que si le GAL souhaite engager des actions de coopération, les résultats attendus de ces actions n'interviendront au mieux qu'à moyen ou long terme.

François SIMO fait remarquer qu'il faudra prendre en considération les phénomènes géopolitiques, si le GAL souhaite étendre le partenariat aux pays du « Sud ». En outre, dans la mesure où il devient de plus en plus difficile d'envisager des rapprochements avec certains pays africains, il précise que le projet s'adressera à une population relativement restreinte. Il sera donc important de définir la politique et d'évaluer les objectifs que l'on souhaite atteindre.

EXAMEN DES DOSSIERS EN OPPORTUNITE

Convention d'aménagement rural SAFER

Maitre d'ouvrage :

CCIO

Coût total du projet :

46 000 € HT

Montant LEADER sollicité:

18 400 € soit 15% de la fiche « Soutien aux circuits-courts et productions

locales

Remarques du Comité :

Cécile NADREAU précise que la SAFER est la société d'aménagement foncier et d'établissement rural. Elle bénéficie d'un droit de préemption et à ce titre peut acquérir un bien agricole en priorité sur toute autre personne, lorsque son propriétaire le met en vente.

Paul MOUSSET s'interroge sur le lien existant entre le projet et la thématique des circuits-courts.

Aurélien CHAUMET précise que la fiche-action vise également à soutenir le développement de l'agriculture locale et des productions des filières primaires.

Paul MOUSSET s'interroge sur la plus-value apportée par la SAFER dans ce projet par rapport à son rôle ordinaire.

Jean-Baptiste BONNIN demande si l'intégralité des coûts prévisionnels présentés ira directement et uniquement à la SAFER.

AVIS: RESERVE

LE COMITE A BESOIN DE COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LA PLUS-VALUE ET LES CONDITIONS DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA SAFER

Eco-conception du restaurant de l'île aux papilles

Maitre d'ouvrage :

Sarah AUBIN et Sébastien RIANDIERE

Coût total du projet :

8 333 € HT (10 000 € TTC)

Montant LEADER sollicité:

6 500 € soit 5,4% de la fiche « Appui à la création et à la modernisation de

micro-entreprises non agricoles »











Remarques du Comité:

Mathieu GILLES demande s'il existe un lien entre cette initiative et l'association « Assiette Saveurs », qui regroupe des restaurateurs ayant tous la volonté de promouvoir les produits locaux. Aurélien CHAUMET précise que pour l'heure, le lien avec « Assiette Saveurs » n'existe pas car le couple n'est pas encore installé.

Céline NADREAU précise que le couple a déjà pris contact auprès de l'association Marennes Oléron Produits Saveurs (MOPS). Elle considère qu'il serait intéressant qu'un partenariat se développe entre l'île aux papilles et l'association « Assiette Saveurs ».

François SIMO s'interroge sur le faible montant demandé par les porteurs du projet. Aurélien CHAUMET précise que les 10 000 € ne seront pas destinés à financer l'acquisition ou l'aménagement du restaurant en lui-même. Le LEADER interviendra uniquement sur les investissements permettant d'atteindre l'objectif « zéro déchet ». Enfin, il informe les membres du Comité que ce dossier est passé en Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE). Le couple a obtenu une subvention conséquente, qui souligne le sérieux du projet

Jean-Baptiste BONNIN souligne le fait que c'est une initiative intéressante, qui en plus d'être faiblement consommatrice de LEADER, pourra impulser une nouvelle demande sur le territoire.

Aurélien CHAUMET précise que le cofinancement de la CCIO pourrait intervenir dans le cadre du programme « zéro déchet ». Aujourd'hui, ce cofinancement n'est pas encore acquis. En revanche, s'ils n'obtiennent pas ce cofinancement public de la CCIO, cela risque de remettre en cause l'aide LEADER.

Laëtitia JULLIEN attire l'attention de l'équipe technique sur la nécessité de vérifier le taux maximal d'aide publique, qui selon elle est fixé à 60%.

AVIS: FAVORABLE

· Prévention et gestion des déchets organiques

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes du Bassin de Marennes - Régie Déchets

Coût total du projet : 173 000 € HT

Montant LEADER sollicité : 28 900 € soit 20% de la fiche « Gestion durable des ressources : énergie –

déchets »

Remarques du Comité:

Mathieu GILLES demande s'il existe un lien entre ce projet et celui de l'éco-pôle de l'ile d'Oléron¹. Il souhaite notamment savoir s'il y a eu une réflexion globale et s'il est possible d'envisager un projet de mutualisation.

Aurélien CHAUMET précise que le principe de développement de ce projet n'est pas le même que celui de l'éco-pôle. Par exemple, la partie gestion des déchets verts se concentre sur le compostage collectif.

Jean-Baptiste BONIN souligne qu'il est important de développer la prévention et la sensibilisation des usagers. En effet, la diminution de la production de déchets nécessite un travail de fond plus important que celui réalisé lors de la campagne sur le tri sélectif. L'accompagnement pédagogique de cette prévention sera primordial. En outre, il note la pertinence économique du projet.

AVIS: FAVORABLE

• Construction d'une unité de méthanisation à la ferme

Maitre d'ouvrage : GEAC Chagneaud

Coût total du projet : 1 511 910 € HT (1 814 292 € TTC)

Montant LEADER sollicité : 80 000 € soit 55% de la fiche « Gestion durable des ressources : énergie –

déchets »

Remarques du Comité :

Aurélien CHAUMET fait remarquer que le projet est fléché sur la fiche « Gestion durable des ressources » qui avait été ouverte au moment de la candidature aux bénéficiaires privés dans le cadre de projets collectifs. Ce projet n'étant pas un projet collectif, des échanges avec la DDTM17 seront nécessaires afin de s'assurer de l'éligibilité du projet à un des dispositifs du programme.

Céline NADREAU souligne qu'entre ce projet et celui présenté précédemment par la CCBM, on atteint un taux de consommation de l'enveloppe LEADER de 75%.

¹ L'**Ecopôle de l'Ile d'Oléron** regroupe 5 grandes activités : une plateforme de compostage ; la fabrication de bois énergie ; le stockage des gravats (pierre, terre, tuile, ...) ; la filtration des huiles de friture par l'association Roule Ma Frite 17 ; une unité pédagogique de sensibilisation à l'environnement











Le technicien de la Région en charge des projets de méthanisation a indiqué par mail que le taux de retour du projet est évalué entre 6 et 7 ans. En outre, l'aide publique octroyée est déjà conséquente d'autant plus que le nouveau tarif de revente de l'électricité va permettre au GAEC de dégager un résultat net garanti sur 20 ans au lieu de 15 ans initialement. Le calcul de l'aide LEADER pourrait être réalisé de manière à gagner une année supplémentaire sur le temps de retour de l'investissement.

Aurélien CHAUMET fait remarquer que le seul véritable effet levier du LEADER serait d'apporter un gage de sécurité vis-à-vis des établissements bancaires car le GAEC n'a pas encore obtenu son prêt. Il précise que certains projets d'unités de méthanisation peuvent prétendre au FEDER. Néanmoins, ce projet étant individuel et injectant trop peu d'énergie par rapport aux seuils prévus ne rentrent pas dans les critères du règlement du FEDER.

Jean-Baptiste BONIN rappelle qu'il faut être prudent sur le principe de la méthanisation, sachant que seul 30% des méthaniseurs installés produisent réellement de l'électricité. Il pense également qu'il y a d'autres mécanismes pour réduire la production de déchets.

François SIMO est favorable à ces nouvelles techniques. En revanche, il pense qu'au vu de la somme demandée, il serait intéressant de connaître les résultats économiques de l'entreprise, notamment ces trois derniers bilans d'activité.

Philippe BOUDEAU pense que c'est un projet intéressant. En revanche, c'est un projet qui est démesuré pour s'inscrire dans le cadre du LEADER. Il privilégierait d'avantage un projet visant à accompagner le porteur de projet dans l'amélioration de ses pratiques plutôt que dans la création d'une unité de méthanisation.

Matthieu GILLES s'interroge sur l'opportunité de soutenir un projet individuel, dont l'intérêt collectif n'est pas forcément visible.

AVIS: FAVORABLE

LE COMITE S'INTERROGE SUR LE MONTANT DE SUBVENTION FEADER SOLLICITE ET SOUHAITE UN AVIS TECHNIQUE DETAILLE DE LA REGION

La cabane à oiseaux – un observatoire ornithologique à Fort-Royer

Maitre d'ouvrage : Association du site ostréicole et naturel de Fort-Royer

Coût total du projet : 25 000 € HT (30 000 € TTC)

Montant LEADER sollicité : 12 000 € soit 15% de la fiche « Valorisation du patrimoine naturel »

Aucune remarque du Comité

AVIS: FAVORABLE

Les deux projets suivants sont présentés à la suite, à la demande des membres de GAL :

Construction d'un centre d'interprétation de la Maison Paysanne

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes de l'île d'Oléron

Coût total du projet : 1 193 967,70 € HT

Montant LEADER sollicité: 119 396,77 € soit 96 % de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de

l'accueil à l'année »

Réhabilitation du Moulin de la Brée les Bains

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes de l'île d'Oléron

Coût total du projet : 1 500 000 € HT

Montant LEADER sollicité : 90 000 € soit 62 % de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil

à l'année »

Remarques du Comité :

Philippe BOUDEAU se demande en quoi le projet de la Maison paysanne contribue à la valorisation du développement durable et à l'amélioration de la qualité de vie et l'accueil à l'année.

Aurélien CHAUMET précise que le porteur de projet prévoit de mettre en place des animations pédagogiques autour des méthodes de construction traditionnelle. Il rappelle, qu'en règle générale, ces animations touchent principalement des résidents à l'année.

Mathieu GILLES demande si ce projet est en lien avec l'Agenda 21 de la CCIO.

Sylvaine COURANT répond que ce projet s'inscrit véritablement dans le cadre l'Agenda 21. L'idée du projet est de s'inspirer des techniques de construction traditionnelle du territoire pour inciter les habitants à construire en fonction des ressources du territoire.

Jean-Baptiste BONIN et Mathieu GILLES s'interrogent sur l'opportunité du projet étant donné les montants sollicités par rapport à l'enveloppe.











Aurélien CHAUMET annonce qu'au cours des prochains comités de programmation, les membres seront invités à réfléchir sur les questions de plafond et/ou de taux maximum d'intervention.

Sylvie LE CHEVALLIER demande de quelle manière les professionnels du bâtiment seront impliqués dans ce projet. Jean-Baptiste BONIN illustre cette dernière remarque en demandant notamment si le chantier servira de lieu de formation pour les professionnels travaillant sur le territoire.

AVIS: RESERVES AU VU DES MONTANTS DE SUBVENTION FEADER SOLLICITES

Amers Art & Nature Ile d'Oléron

Maitre d'ouvrage : Coût total du projet : Association Collectif d'Animation du Village d'Inspiration des Peintres

62 500 € HT (75 000 € TTC)

Montant LEADER sollicité: 10 000 € soit 8 % de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à

l'année »

Remarques du Comité :

Antoine LAMBLIN fait remarquer que ce projet a reçu, en mai 2015, un avis favorable de la Commission « Culture − Aide aux manifestations ». La Commission a proposé d'apporter une aide CRDD à hauteur de 5 000€, au lieu des 15 000€ demandés. De plus, la Commission a particulièrement apprécié l'engouement porté par toutes les communes oléronaises. Enfin, le porteur de projet a d'ores et déjà envisagé de réduire certains postes de dépenses : d'une part en renonçant à son projet d'application multimédia et d'autre part en ne recrutant pas d'attaché de presse.

AVIS: FAVORABLE

· Etude urbaine - quartier de l'hôtel de Ville

Maitre d'ouvrage :

Commune de Marennes

Coût total du projet :

12 555 € HT

Montant LEADER sollicité:

4 394 € soit 4 % de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et de l'accueil à

l'année »

Remarques du Comité:

Nicolas DUBOIS demande si la commune envisage de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux.

Suite à cette question, les membres se positionnent comme étant favorable au financement de l'étude mais défavorable au financement des travaux qui pourraient venir dans un second temps.

Avis: FAVORABLE

Acquisition de matériel de production audiovisuelle

Maitre d'ouvrage :

Marennes Oléron TV

Coût total du projet :

96 666 € HT (116 000 € TTC)

Montant LEADER sollicité :

41 985 € soit 65 % de la fiche « Développement des usages numériques »

Remarques du Comité:

Pour ce dossier, il est demandé aux membres du GAL d'apporter un positionnement clair sur l'opportunité du projet et sur le montant LEADER sollicité.

Jean-Claude MERCIER propose d'inverser dans le plan de financement la contribution du LEADER et du CRDD. Cela présente l'avantage de rester sur la même hauteur de financement tout en impactant moins la fiche LEADER dédiée au développement des usages numériques. Jean-Claude MERCIER précise que le prochain Comité de sélection des projets aura lieu en février 2016.

Nicolas DUBOIS s'interroge sur le canal de diffusion de MO-TV, car il a rarement l'occasion d'entendre parler des actions menées par l'association en dehors des instances Pays.

Aurélien CHAUMET fait remarquer que MO-TV, au-delà d'être un média, se positionne principalement sur les pratiques citoyennes.

Cécile NADREAU précise que MO-TV accueille régulièrement de jeunes stagiaires en formation. Aurélien CHAUMET précise que des jeunes web-reporters formés par MOTV se sont engagés par la suite dans des formations audiovisuelles.

Cécile NADREAU souligne également que c'est MO-TV qui ont réalisé le film sur le vignoble oléronais. Suite à cette dernière remarque, Jean-Lou CHEMIN indique que le CCAS de Marennes et MO-TV travaillent actuellement sur la création d'un support vidéo expliquant ce qu'est le vieillissement et le bien vieillir.

Jean-Claude MERCIER précise que MO-TV n'est pas une boite de production mais bien un outil participatif. Si internet est aujourd'hui leur principal canal de diffusion de MO-TV, il travaille actuellement sur le développement d'une MO-TV-Box.











Jean-Baptiste BONNIN souligne qu'il faudra attirer l'attention de l'association sur les éventuels problèmes de trésorerie que l'octroi d'une subvention LEADER pourrait créer.

AVIS: FAVORABLE, AVEC UNE RESERVE SUR LE MONTANT

Etude de programmation en vue de travaux de réhabilitation de l'ancien tribunal pour l'accueil du siège du Parc Naturel Marin

Maitre d'ouvrage :

Commune de Marennes

Coût total du projet :

30 000 € HT

Montant LEADER sollicité:

10 500 € soit 10 % de la fiche « Accompagnement de la montée en compétence

du territoire »

Remarques du Comité:

Mathieu GILLES souligne que l'autofinancement apporté par la commune de Marennes révèle la volonté du porteur de projet de mettre en œuvre ce projet.

Jean-Baptiste BONIN pense que ce projet est une opportunité pour la ville bien que l'arrivée des trente fonctionnaires ne se fera qu'à moyen terme.

Aurélien CHAUMET répond que les enjeux des deux projets présentés par la commune de Marennes sont distincts bien qu'ils aient des liens du fait notamment de leur géolocalisation. En effet, si l'étude urbaine portait sur l'amélioration de la qualité de vie, celui-ci s'inscrit dans la définition de nouvelles stratégies locales de développement.

AVIS: FAVORABLE

• Chargée de montage du projet « Francophonie : des territoires, des projets »

Maitre d'ouvrage :

PETR du Marennes Oléron

Coût total du projet :

12 698 € HT

Montant LEADER sollicité:

10 158 € soit 4 % de la fiche « Coopération »

Aucune remarque du Comité

AVIS: FAVORABLE

Chargée de gestion et animation du projet « Francophonie : des territoires, des projets »

Maitre d'ouvrage :

PETR du Marennes Oléron

Coût total du projet :

108 028 € HT

Montant LEADER sollicité :

70 413 € soit 28 % de la fiche « Coopération »

Aurélien CHAUMET informe les membres du Comité qu'il est probable qu'une modification soit apportée au plan de financement. Il annonce que le taux d'intervention du LEADER concernant l'assistance technique est de 60%. Ainsi, afin de garantir une cohérence entre les dossiers présentés, il est envisagé d'appliquer le même taux d'intervention sur le dossier présenté.

AVIS: FAVORABLE

Visite d'étude au Sénégal

Maitre d'ouvrage :

PETR du Marennes Oléron

Coût total du projet :

13 921,80 € HT

Montant LEADER sollicité :

5 136,80 € soit 2 % de la fiche « Coopération »

Remarques du Comité :

Zabbaou LIMAN informe les membres du GAL que le Pays Marennes Oléron a répondu à un appel à projet en soutien à la coopération décentralisée France-Sénégal, lancé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Le MAE n'a finalement pas retenu la candidature du Pays, même s'il encourage le Pays à déposer un nouveau dossier de candidature au premier trimestre 2016.

Cette visite d'étude était l'une des actions inscrites dans la candidature, pour un montant demandé au MAE de l'ordre de 7 500€.

Afin de maintenir cette action, début 2016, il pourrait être de proposé de conserver le montant LEADER sollicité mais de baisser le coût total du projet, soit en demandant aux acteurs de prendre en charge une partie de leurs frais soit en réduisant le nombre de participants.











Mickaël VALLET rappelle que la visite d'étude de cinq jours effectuée au Canda, dans le cadre du dispositif "de l'idée au projet", a permis de créer une véritable dynamique autour du projet Francophonie. Cette rencontre avec des acteurs multidisciplinaires a apporté de la matière au début du projet et s'est rapidement traduite par la mise en œuvre d'actions de coopération. En outre, il est difficile de monter un projet sérieux, sans aller une seule fois sur place.

Mickaël VALLET propose aux membres de se prononcer uniquement sur l'opportunité du projet, étant donné qu'il sera nécessaire de revoir ultérieurement le montage du plan de financement.

Philippe BOUDEAU considère que c'est le genre de projet sur lequel le montant LEADER pourrait monter à 60% du coût total.

AVIS: FAVORABLE

Assistance technique 2015-2016

Maitre d'ouvrage :

PETR du Marennes Oléron

Coût total du projet :

84 321,91 € HT

Montant LEADER sollicité:

50 593,15 € soit 14,7 % de la fiche « Assistance technique »

Aucune remarque du Comité

AVIS: FAVORABLE

QUESTIONS DIVERSES

- Signature de la convention tripartite GAL/Région/ASP
- Point sur le DLAL FEAMP: l'enveloppe en Région Poitou-Charentes sera d'1,7 million d'euros. Le Pays Marennes Oléron travaille actuellement sur la stratégie du futur DLAL FEAMP. Le périmètre du futur DLAL devrait être élargi, passant de 15 à 30 communes. L'appel à projet régional devrait être lancé courant décembre pour un dépôt de candidature estimé en février.

DATES

- La prochaine réunion du Comité de programmation sera fixée en fonction de la date de signature de la convention tripartite. Elle devrait se tenir dans le courant du 1^{er} semestre 2016, à la Communauté de communes de l'ile d'Oléron, à Saint Pierre d'Oléron.

CONTACTS:

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes
- Equipe technique LEADER: 05 46 36 70 12
 Aurélien CHAUMET, <u>a.chaumet@marennes-oleron.com</u>; Emilie LE ROY, <u>e.leroy@marennes-oleron.com</u>

Fait à Marennes, le 10 décembre 2015

Le Président,

Maire de Marennes Conseiller général

Mickaël VALLET











